



CADRE DE RÉFÉRENCE SUR LES COOPÉRATIVES DE SOLIDARITÉ ET LE RÔLE DES MEMBRES DE SOUTIEN

Coconstruit par des membres de coopératives de solidarité pour ainé(-es)
à l'occasion d'un atelier de réflexion collective tenu le 12 février 2024
au Café Baobab de Sherbrooke

1- Ce que permet la coopérative de solidarité :

- Avoir une gestion plus dynamique et efficace en relation avec les compétences et les connaissances apportées par les membres de soutien selon les besoins de la coop;
- Obtenir un appui de la communauté ;
- Maintenir le lien avec la communauté;
- S'intégrer dans une communauté active;
- Favoriser la communication bi-générationnelle et bi-directionnelle entre la communauté et la coopérative;
- Économiser sur la main-d'œuvre;
- Pérenniser la mission, tout en considérant le contexte évolutif des coopératives et des changements probables depuis la fondation.

2- Le rôle des membres de soutien :

- Transmettre des connaissances, des savoirs, des idées;
- Apporter une expertise spécifique ou une compétence utile selon les besoins de la coop, par exemple en comptabilité, en animation, en santé ou dans la fonction d'administrateur de coopérative;
- Offrir un bassin de bénévoles pouvant répondre à des besoins;
- Porter un intérêt envers la mission de la coopérative;
- Faire le lien avec les familles des résident(-e)s (par exemple : impliquer des familles dans la vie de la coop, dans l'organisation d'activités, etc.);
- Aider à l'organisation du milieu de vie (activités) et à la gestion de la coopérative;
- Mettre en lien diverses personne-contacts;
- Être ambassadeur de la culture d'entraide, de coopération, d'inclusivité dans la communauté externe.

3- Le mode de participation des membres de soutien :

- Participation à la gouvernance :
 - Les membres de soutien sont minoritaires par rapport aux membres résidents et sont donc minoritaires en assemblée générale;
 - Ils sont convoqués aux assemblées générales, ont droit de vote et droit de se présenter aux élections pour occuper les sièges qui leur sont réservés au conseil d'administration;
 - Les membres de soutien élus font partis du conseil d'administration en occupant au plus le tiers des sièges (en respect de la Loi sur les coopératives) et prennent part aux décisions.

- Autre participation : Actifs et actives au besoin et selon les demandes du CA, participation aux activités sur invitation du CA pour plusieurs coopératives;

- Savoir-être : respect, écoute, lien de confiance, respect des décisions démocratiques, éthique, confidentialité, pas d'ingérence;

- Continuité : dans la présence et l'assiduité (aux assemblées générales, ou plus tout en protégeant la vie privée des membres et de leur milieu de vie, recherche d'équilibre).

4- Profils diversifiés recherchés chez les membres de soutien :

- Gens de la communauté en proximité avec la coop;
- Proches des résident(-e)s, entraïdant(-e)s;
- Personnes ouvertes et à l'affut de la réalité vécue par les résidents;
- Fondateurs de la coop (ne pas oublier son histoire);
- Personnes actives, informées en continu;
- Jeunes.

5- Facteurs de succès :

- Communiquer aux membres de soutien les informations d'intérêt général de la coopérative (non confidentielle), par exemple au moyen d'un bulletin d'information communiqué aux membres mensuellement après les réunions du CA;
- Se rappeler fréquemment les motifs ayant justifié le choix de la formule de coopérative de solidarité;
- Utiliser ce cadre de référence.